



**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2024
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

N°D2024/09

QUESTION N°6

OBJET : FINANCES / BUDGET VILLE – AFFECTATION DU RESULTAT 2023

**L'an deux mille vingt-quatre
Le vingt-sept mars
A vingt heures trente minutes**

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 21 mars 2024, s'est réuni en salle polyvalente de la commune en séance publique.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Michel VALLADE - Claude CAUET - Chantal CLAUD - Jean-Claude CHEVRIER
Adélaïde DA PAULA - Dominique MORIN - Marie-Françoise JOLLY - Fahed HADJI
Isabelle CHOCHON-LAMBERT - Sylvie MENEGAZZI-PONDAVEN - Pascal KLINGLER
Jocelyne BINET - Josiane THOMAS - Florence DOUILLON - Nadine MEUNIER
Fabien CUVILLIER - Amélie SANDRIN - Eric NOIRET - Christophe CONNAN
Annie METAY - Eric BOSC - Mathilde MISSLIN - Patrick MURCIA - Christophe BATAIS

ÉTAIENT ABSENTS ET REPRÉSENTÉS :

Maria GUYON a donné procuration à Josiane THOMAS
Seddik HADDOUYAT a donné procuration à Fahed HADJI
Frédéric CLAUD a donné procuration à Chantal CLAUD
Denis HOFFMANN a donné procuration à Pascal KLINGLER
Eric COUDERCHON a donné procuration à Claude CAUET

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : /

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Fabien CUVILLIER

Michel VALLADE, le Maire, ouvre la séance à 20 heures 30 minutes.

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de présents : 24

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de votants : 29

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L.2121-31,

Vu les instructions budgétaires et comptables M14 et M57,

Vu la délibération n°D2024/08 du Conseil Municipal en date du 27 mars 2024 portant adoption du compte administratif 2023,

Considérant que le résultat excédentaire, à la clôture de l'exercice 2023 de la section de fonctionnement du Budget Ville est de 2 540 767,61 € (résultat cumulé),

Considérant que le résultat excédentaire, à la clôture de l'exercice 2023 de la section d'Investissement du Budget Ville est de 1 510 928.67 € (résultat cumulé) ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Décide à la majorité,

- ✓ **AFFECTER** le résultat de la section de fonctionnement d'un montant total de 2 540 767,61 € au budget primitif 2024 comme suit :
 - 1 000 000,00 € au compte 002, recettes de la section de fonctionnement (Excédent antérieur de fonctionnement reporté)
 - 1 540 767,61 € au compte 1068, recettes de la section investissement, conformément aux dispositions des articles L.2311-5 et R.2311 du Code Général des Collectivités Territoriales

- ✓ **REPORTER** à la section d'investissement du budget primitif 2024 l'excédent de financement cumulé comme suit :
 - 1 510 928,67 € à l'article 001, recettes de la section d'investissement (solde d'exécution d'investissement reporté).

Vote :

Pour : 24 dont 5 mandats

Contre : 5 (Mme Métay – M. Bosc – Mme Misslin – M. Battais – M. Murcia)

Transmis en Préfecture le : 29/03/2024

Publié(e) le : 29/03/2024

Exécutoire le : 29/03/2024

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS,
POUR EXTRAIT CONFORME
PIERRELAYE, LE 27 MARS 2024**

LE MAIRE



MICHEL VALLADE

